

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.253.0 p.o.411.61.0

Communication

aux Etats parties aux

Conventions de Genève du 12 août 1949

pour la protection des victimes de la guerre

concernant la commémoration du 125ème anniversaire des Conventions de Genève

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de porter à la connaissance des Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre ce qui suit:

Le Conseil fédéral suisse, dépositaire des Conventions de Genève, d'entente avec le Comité international de la Croix-Rouge, a décidé de commémorer le 125ème anniversaire des Conventions de Genève en 1989 par deux manifestations publiques. La première se déroulera à Berne le 22 août, jour anniversaire, et consistera en une cérémonie solennelle au Casino à l'occasion de laquelle de hautes personnalités prendront la parole pour appeler au respect du droit humanitaire; des originaux des dix conventions successives et de quelques instruments choisis de ratification ou d'adhésion seront présentés sur place aux participants. La seconde manifestation aura lieu à New York, le 13 octobre, dans les locaux des Nations Unies, en marge de la 44ème session de l'Assemblée générale. Présidée conjointement par le

Secrétaire général des Nations Unies et le Chef du Département fédéral des affaires étrangères, la cérémonie de commémoration sera suivie de l'inauguration d'une exposition sur les Conventions de Genève, qui se tiendra dans le bâtiment de l'ONU durant quelques semaines. Plus vaste que celle organisée précédemment à Berne, l'exposition de New York, destinée au large public visitant quotidiennement l'Organisation, illustrera des domaines d'application du droit humanitaire; des documents provenant des archives du Comité international de la Croix-Rouge seront présentés ainsi que des copies des dix conventions successives de Genève sur le droit humanitaire et des instruments de ratification, d'adhésion ou de succession de tous les Etats parties aux Conventions de 1949. Cette exposition, conçue principalement par le Comité international de la Croix-Rouge, sera probablement montrée en fin d'année à Berne, puis à Genève, et pourrait ensuite devenir itinérante. L'exposition de New York est vivement recommandée à l'attention des Gouvernements des Etats parties aux Conventions.

La présente communication est faite en qualité de dépositaire des Conventions de Genève.

Berne, le 5 juin 1989

